

Déclaration des prix de transfert : au plus tard le 5 novembre 2025



© 2025 Les Echos Publishing

Certaines sociétés peuvent être tenues de souscrire, par voie électronique, une déclaration annuelle relative à leur politique de prix de transfert, à l'aide de l'imprimé fiscal n° 2257. Une déclaration qui doit être réalisée dans les 6 mois suivant la date limite de dépôt de leur déclaration de résultats. Ainsi, les entreprises ayant clôturé leur exercice le 31 décembre 2024, qui avaient donc, en principe, jusqu'au 5 mai 2025 pour déposer leur déclaration de résultats, doivent transmettre cet imprimé au plus tard le 5 novembre prochain.

Précision : l'absence ou le retard de déclaration est sanctionné par une amende de 150 €. Et chaque omission ou inexactitude entraîne l'application d'une amende de 15 €, dans la limite totale de 10 000 €.

Les entreprises concernées

Sont notamment visées par cette obligation déclarative les sociétés, établies en France, qui :

- réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes ou disposent d'un actif brut au bilan au moins égal à 50 M€ ;
- ou détiennent, à la clôture de l'exercice, directement ou non, plus de 50 % du capital ou des droits de vote d'une entreprise remplissant la condition financière précitée ;

- ou sont détenues, de la même façon, par une telle entreprise ;
- ou appartiennent à un groupe fiscalement intégré dont au moins une société satisfait à l'une des trois hypothèses précédentes.

À savoir : les sociétés qui ne réalisent aucune transaction avec des entreprises liées du groupe établies à l'étranger ou dont le montant de ces transactions n'excède pas 100 000 € par nature de flux (ventes, prestations de services, commissions...) sont dispensées de déclaration.

Cette obligation fiscale concerne donc des entreprises qui ne sont pas tenues d'établir une documentation des prix de transfert.

À noter : la documentation des prix de transfert doit être constituée par les sociétés définies ci-dessus et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ou l'actif brut au bilan est au moins égal à 150 M€.